



# Attentes 2025 Agriculture et forêt privée

L'Union des producteurs agricoles (UPA) rencontre le cabinet du ministre des Finances dans le cadre des consultations prébudgétaires provinciales 2025-2026

LE 20 JANVIER 2025

## L'agriculture : moteur économique du Québec

- Le Québec compte environ 42 000 agricultrices et agriculteurs qui exploitent plus de 29 000 entreprises agricoles. Ensemble, ils génèrent plus de 56 600 emplois et investissent, chaque année, 1,6 G\$ dans l'économie régionale.
- En 2023, ces entreprises ont généré des recettes monétaires agricoles (totales) de 13 G\$, ce qui fait de l'agriculture la plus importante activité du secteur primaire au Québec.
- L'agriculture (produit intérieur brut [PIB] réel en 2023 : 4,1 G\$) et la transformation alimentaire (PIB réel en 2023 : 9,3 G\$) sont des moteurs économiques importants pour le Québec (3,1 % du PIB réel du Québec en 2023).
- Les quelque 30 000 productrices et producteurs forestiers (que l'UPA représente également) récoltent quant à eux de la matière ligneuse pour une valeur annuelle de plus de 533 M\$, générant un chiffre d'affaires de 4,7 G\$ par la transformation de leur bois.
- Les exportations bioalimentaires du Québec ont augmenté de 95 % entre 2013 (6,1 G\$) et 2023 (11,9 G\$).
- Selon une étude produite en 2022, le potentiel de croissance du secteur agricole est évalué à 23 % d'ici 2030, soit 4 % de plus que l'économie québécoise dans son ensemble. Cette croissance générera des retombées économiques additionnelles se traduisant par une contribution accrue de 1,6 G\$ au PIB de la province et une augmentation des revenus pour l'État québécois estimée à plus de 100 M\$ annuellement.

# Nouvelle Politique bioalimentaire du Québec

Alimenter durablement les consommateurs d'ici et d'ailleurs est un projet de société incontournable. Toutefois, ce défi est immense, particulièrement dans le contexte actuel. L'inflation, la hausse des taux d'intérêt, l'endettement croissant, un soutien et un accompagnement insuffisants, l'actualisation nécessaire des programmes, la lourdeur administrative, ainsi que les pressions croissantes sur le territoire et les activités agricoles et forestières affectent gravement la confiance et la rentabilité de milliers de fermes à travers le Québec.

À cela s'ajoutent des enjeux majeurs : les impacts dévastateurs des événements climatiques extrêmes, la restructuration du secteur porcin, la hausse soutenue de la valeur des terres agricoles, les besoins légitimes exprimés par la relève et les défis propres aux régions périphériques, aux zones éloignées et aux fermes de proximité. Ces questions pressantes nécessitent une intervention gouvernementale renforcée et concertée.

En 2023 et 2024, le gouvernement du Québec a répondu aux préoccupations du milieu agricole par une série de chantiers, mesures et initiatives visant à soutenir les entreprises en difficulté. Ces efforts, incluant les 233,6 M\$ annoncés en juin 2024, constituent un pas dans la bonne direction à court terme. Cependant, le travail à accomplir demeure colossal.

Le renouvellement de la Politique bioalimentaire, prévu pour 2025, doit être une occasion de renforcer la reconnaissance des principaux acteurs du secteur. Cela passe par un investissement significatif dans les budgets, le soutien, l'accompagnement, les mesures et les programmes destinés aux productrices, producteurs et à la relève.

Parmi les priorités, l'augmentation des budgets dédiés à l'agriculture devrait inclure la création d'un programme d'aide spécifique aux besoins des entreprises agricoles des régions périphériques (MRC prioritaires). Les sondages sur la situation financière des fermes québécoises, réalisés en 2023 et 2024, ont mis en lumière la grande précarité économique de ces entreprises dans le contexte actuel.

## L'UPA demande :

- d'augmenter considérablement le budget consacré à l'agriculture afin d'appuyer les objectifs de la future Politique bioalimentaire du Québec en portant une attention particulière aux défis et aux besoins spécifiques des régions périphériques;
- de mettre en place un vaste chantier sur l'ensemble des programmes de gestion des risques de l'entreprise.

L'UPA a déjà formulé ces demandes au ministre de l'Agriculture, André Lamontagne, dans une lettre transmise en septembre 2024.

## Les productrices et producteurs du Québec, des leaders en agroenvironnement

Depuis des décennies, les productrices et producteurs du Québec démontrent leur engagement envers l'agroenvironnement. À titre d'exemple, entre 2007 et 2022, la proportion des superficies cultivées avec des cultures de couverture a plus que doublé, passant de 6 % à 15 %. Cependant, le

milieu agricole réclame depuis plusieurs années des budgets à la hauteur des attentes pour soutenir ces efforts.

Le gouvernement du Québec a franchi un premier pas prometteur en reconnaissant, dans le cadre du Plan d'agriculture durable (PAD), l'importance de rétribuer les producteurs pour leurs bonnes pratiques et les biens et services environnementaux qu'ils offrent à la collectivité. Ces contributions incluent notamment la préservation de la biodiversité, la protection de la faune et le maintien de la connectivité écologique.

Toutefois, cette reconnaissance et cette rétribution doivent s'accompagner d'un soutien financier proportionnel aux cibles fixées. À l'heure actuelle, plus de 2 200 entreprises agricoles ont pu bénéficier de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales dans le cadre du PAD.

Doté d'un budget de 125 M\$ sur 5 ans, le PAD 2020-2030 doit être renouvelé cette année, mais son financement actuel demeure largement insuffisant. À titre de comparaison, l'aide directe aux initiatives agroenvironnementales aux États-Unis représente 0,8 % des recettes monétaires agricoles, soit l'équivalent d'environ 104 M\$ par année au Québec. Nous en sommes donc encore loin.

Par ailleurs, alors que les entreprises agricoles investissent des sommes importantes pour adopter des pratiques agroenvironnementales, elles ont dû déboursier près de 500 M\$ en tarification carbone depuis 2015. Malheureusement, seule une infime fraction de ces sommes a été réinvestie dans le secteur au cours de cette période.

Pour que le Québec puisse pleinement profiter des bénéfices écologiques et économiques liés à une agriculture durable, il est impératif d'augmenter les budgets alloués à ces initiatives. Une meilleure reconnaissance et un soutien financier accru sont essentiels pour assurer la pérennité de ces efforts et atteindre les objectifs ambitieux fixés par le Québec en matière d'agroenvironnement.

Dans ce contexte, l'UPA demande :

- de renouveler le PAD et de lui attribuer une enveloppe budgétaire de 100 M\$ par année jusqu'en 2030;
- de puiser une partie des fonds nécessaires à partir des contributions directes des entreprises agricoles au Fonds d'électrification et de changements climatiques;
- de garantir un soutien financier aux entreprises agricoles affectées par des pertes financières liées à la mise en œuvre de nouvelles règles environnementales (par exemple : élargissement des bandes riveraines, contraintes sur l'utilisation de l'eau, contraintes sur le choix des cultures [p. ex. littoral du lac Saint-Pierre], etc.).

# Fiscalité foncière : une révision nécessaire pour le secteur agricole

Le secteur agricole se caractérise par une forte capitalisation, principalement liée à la possession de terres, un actif essentiel à la production agricole. Or, dans plusieurs régions, une déconnexion croissante s'observe entre la valeur marchande des terres et leur valeur économique réelle. Cette disparité place les producteurs agricoles dans une position défavorable face à un régime de fiscalité foncière basé essentiellement sur la valeur marchande, sans tenir compte de la rentabilité économique des exploitations.

Pour répondre à cette problématique, le projet de loi n° 48, adopté en 2020, visait à instaurer des plafonds de taxation afin de rendre les taxes foncières plus acceptables pour les entreprises agricoles. Cependant, ces plafonds ont été fixés à des niveaux trop élevés, limitant leur efficacité. Même dans les régions où la valeur foncière des terres est particulièrement élevée, les plafonds n'ont permis qu'une réduction marginale de la charge fiscale.

**Pour mieux répondre à cette réalité, l'UPA propose :**

- **un taux de taxe distinct obligatoire pour les immeubles agricoles.** L'UPA recommande que les municipalités soient tenues d'appliquer un taux de taxation équivalant à 66,6 % du taux de base résidentiel pour les immeubles agricoles. Cette mesure permettrait d'établir un niveau de taxe foncière plus aligné avec la valeur économique des terres agricoles. Elle corrigerait également les transferts fiscaux historiques au détriment du secteur agricole, favorisant une répartition plus équitable de la charge fiscale entre les différents contribuables municipaux;
- **un ajustement des plafonds de taxation.** Nous recommandons de fixer le plafond de taxation à 30 000 \$ par hectare, une valeur plus représentative de la rentabilité économique des meilleures terres agricoles au Québec. Cet ajustement contribuerait à ramener la facture de taxes foncières à un niveau acceptable pour les entreprises agricoles, tout en offrant une meilleure protection contre les fluctuations du marché foncier.

Les deux mesures proposées offriraient aux entreprises agricoles une protection durable contre la hausse des coûts fonciers et préserveraient la compétitivité d'un secteur clé pour la sécurité alimentaire du Québec. De plus, elles permettraient de maîtriser les coûts du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA), en forte augmentation ces dernières années. En contrôlant ces dépenses, le gouvernement pourrait optimiser ses investissements dans le secteur agricole et soutenir plus efficacement les producteurs.

Ces ajustements contribueraient également à atteindre les objectifs initiaux du projet de loi n° 48 : réduire le fardeau fiscal des entreprises agricoles et assurer une fiscalité plus équitable.

L'UPA recommande :

- d'obliger les municipalités à instaurer un taux distinct pour les immeubles agricoles;
- de fixer le plafond de taxation des terres agricoles à 30 000 \$ l'hectare.

# La Fiducie agricole UPA-Fondation : préserver et valoriser les terres agricoles

La Fiducie agricole UPA-Fondation est un organisme de bienfaisance qui a pour mission d'acquérir des terres agricoles afin de les préserver à perpétuité et de les valoriser. Ces terres sont ensuite louées à des aspirants agriculteurs et à des agriculteurs établis, sans intention de les revendre.

Le financement des activités de la Fiducie provient d'emprunts hypothécaires, tandis que ses revenus sont constitués des loyers versés par ses locataires. Cependant, ces loyers ne suffisent pas à couvrir les coûts de financement, car la valeur marchande des terres agricoles dépasse largement leur valeur économique réelle. Une hausse des loyers rendrait les opérations des agriculteurs non rentables. C'est une imperfection de marché aux conséquences graves pour la société québécoise. Cette situation constitue une barrière à l'entrée pour la relève agricole, freinant la création d'entreprises dans le secteur.

## **Un soutien financier de l'État est donc indispensable.**

Actuellement, la Fiducie agricole UPA-Fondation gère huit sites répartis dans les régions de Charlevoix, de la Mauricie, de la Montérégie et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ces sites accueillent 18 locataires actifs, impliqués dans diverses productions agricoles.

Une demande de financement de 10 M\$ a été adressée au gouvernement du Québec pour soutenir les activités de la Fiducie et permettre son déploiement sur l'ensemble du territoire québécois. À ce jour, cette demande n'a pas reçu de réponse favorable.

**Dans le cadre de la présente consultation, l'UPA réitère sa demande afin d'accélérer le déploiement de la Fiducie agricole UPA-Fondation.**

# Demandes fiscales

## 1. Crédit d'impôt à l'investissement pour les fermes de petite taille

Les données 2021 de Statistique Canada révèlent qu'environ 40 % des fermes québécoises enregistrent des revenus annuels bruts de moins de 50 000 \$. Les petites exploitations agricoles jouent un rôle crucial dans le dynamisme des régions québécoises. Cependant, leur faible rentabilité freine leur capacité à investir et à croître. C'est pourquoi des mesures fiscales adaptées sont nécessaires.

Pour soutenir ces entreprises, l'UPA demande au gouvernement du Québec :

- d'accorder un crédit d'impôt de 40 % aux entreprises agricoles de petite taille qui font l'acquisition d'équipements pour assurer leur croissance et leur rentabilité.

## 2. Transfert d'actifs agricoles à un neveu ou à une nièce

La *Loi sur les impôts* du Québec permet au cédant de limiter ses gains en capital imposables lorsqu'il transfère à faible coût certains types d'actifs agricoles utilisés dans l'entreprise, directement à un enfant. Or, aujourd'hui, bien des entreprises agricoles sont exploitées par plus d'une famille. Des neveux ou des nièces prennent la relève sans qu'ils puissent bénéficier du même traitement fiscal que celui offert aux enfants.

L'UPA demande au gouvernement du Québec :

- de modifier les règles fiscales pour permettre à un cédant de limiter ses gains en capital imposables lorsqu'il transfère à faible coût certains types d'actifs agricoles utilisés dans son entreprise agricole, directement à un neveu ou une nièce.

## Mesure d'étalement du revenu forestier

La mesure d'étalement du revenu forestier permet aux producteurs forestiers d'étaler, sur une période n'excédant pas 10 ans, leur revenu de vente de bois. Cet incitatif fiscal accroît le niveau de récolte de bois en forêt privée en permettant aux producteurs de diminuer leur taux marginal d'imposition puisqu'ils ne récoltent pas du bois chaque année. À défaut de quoi, le revenu de récolte ponctuel s'ajoute au revenu principal du propriétaire forestier, ce qui augmente de manière significative l'impôt payé sur ce revenu secondaire.

Cette mesure temporaire, s'appliquant exclusivement au provincial, prendra fin le 31 décembre 2025.

L'UPA demande au gouvernement du Québec :

- de reconduire indéfiniment la mesure d'étalement du revenu forestier.



## Conclusion

L'agriculture québécoise est un pilier économique, social et environnemental de la province. Avec ses 42 000 agricultrices et agriculteurs, elle soutient des milliers d'emplois et contribue significativement au PIB tout en jouant un rôle clé dans la sécurité alimentaire et la transition écologique.

Face aux défis actuels – pression fiscale, besoins en investissements agroenvironnementaux, obstacles à la relève –, l'UPA demande :

- un renouvellement du PAD avec un financement accru, notamment pour les MRC prioritaires;
- des ajustements fiscaux ciblés, notamment pour les petites fermes et les producteurs forestiers, les transferts intergénérationnels et la taxation foncière;
- un soutien accru aux initiatives structurantes, comme la Fiducie agricole UPA-Fondation.

Ces mesures sont essentielles pour préserver la compétitivité du secteur et assurer la sécurité alimentaire des Québécoises et des Québécois.